



## PROCEDURE ADAPTEE

(Article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics)

### **COLLECTIVITE :**

VILLE DE BIARRITZ

Direction des Marchés Publics

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

( : 05.59.41.39.69 - E.mail : [marche@biarritz.fr](mailto:marche@biarritz.fr)

### **OBJET DE L'ACCORD-CADRE :**

**Mission de contrôle technique pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux classés ERP de la Ville de Biarritz.**

**Accord-cadre à bons de commande.**

Le montant des commandes susceptibles d'être effectuées annuellement variera dans les limites suivantes :

● Minimum annuel T.T.C. : 5 000 €

● Maximum annuel T.T.C. : 20 000 €

### **DUREE DE L'ACCORD-CADRE :**

L'accord-cadre sera conclu pour l'année 2018. Il pourra être reconduit deux fois pour des durées d'un an (années 2019 et 2020).

### **OBTENTION DES DOSSIERS :**

Direction des Marchés Publics de la Ville de Biarritz.

Le dossier peut également être téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.eadministration64.fr>

### **RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :**

Direction des Grands Travaux - M. DRUESNES - ☎ : 05.59.41.59.91

### **CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :**

Les candidats transmettront leur offre avant la date limite fixée pour la réception des offres, soit avant le : **17 janvier 2018 à 16 h 00** :

- Soit sous pli cacheté sur lequel figurera l'indication "Offre pour : Contrôle technique pour travaux d'accessibilité des bâtiments communaux classés ERP - Ne pas ouvrir". Les offres seront envoyées ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante : MAIRIE DE BIARRITZ - Direction des Marchés Publics - 3<sup>ème</sup> étage - Hôtel de Ville - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex
- Soit par voie électronique à l'adresse suivante : [www.eadministration64.fr](http://www.eadministration64.fr)